

Madame, Monsieur,

Vu l'urgence, notre association SPENR se permet de vous contacter par mail pour vous alerter sur la fin prochaine, le 4 avril au soir, de la **consultation publique sur le projet de méthaniseur de Louan, Villegruis et Fontaine-sous-Montaiguillon.**

Une habitante de Fontaine, passée hier à Nesle pour faire signer une pétition contre ce projet, nous informe que les habitants des 3 villages semblent peu concernés et n'ont envoyés que très peu d'avis pour la consultation publique.

Or, ce projet qui laisse indifférents nos voisins est bien inquiétant pour notre commune.

Par sa situation, d'abord, juste après le bois de la Comtesse, dans l'axe du château d'eau depuis Nesle, à moins de 2km de notre village. Pollutions et odeurs, portés par le vent d'ouest, arriveraient directement sur Nesle la plus grande partie de l'année. Par son importance, ensuite, avec sa surface de 4 hectares, ses 78 tonnes d'intrants par jour, ses 3 digesteurs de 8457 m³, ses 3 gazomètres avec 3346m³ de méthane inflammable, sa torchère et ses 18.000 m² de stockage d'intrants et de digestats.

On notera au passage l'égoïsme de nos voisins qui, au lieu d'implanter ce méthaniseur entre les 3 villages concernés, ont prévus de le placer à la frontière de leur territoire, de telle façon que les pollutions soient «exportées» chez nous.

Et plus largement, on peut remarquer que, comme pour les éoliennes, les Franciliens sont aussi favorables aux énergies renouvelables que bien décidés à ne pas en subir les nuisances (Pour mémoire, en 2021, 401 parcs éoliens en service dans le Grand-Est et...12 en-Ile de-France !).

Signalons aussi la saturation engendrée par la prolifération de ces projets de méthanisation dont les zones d'épandage sont en passe de couvrir tout notre territoire. Déjà impactés par les épandages en provenance des Essarts-lès-Sézanne, nous voici menacés par les 67 tonnes de digestats qui vont se répandre chaque jour sur 1438 hectares, jusqu'aux limites de Marnay, Pont-sur-Seine, le parc naturel de La-Bassée (zone Natura 2000), les forêts de la Traconne, de Sourduin et de Sézanne, le Mériot et Nogent-sur-Seine, Barbuise, la Saulsotte, et le Ravin Boisé de la Noxe (ZNIEFF de type 2).

Ajoutons que ce projet représente une menace pour des ressources en eau déjà dégradées par les pratiques agricoles, car il serait situé près de la source de l'Aubetin, et certains épandages se feraient dans le périmètre de protection rapproché des captages d'eau potable de La-Saulsotte, Louan-Villegruis-Fontaine, Villenauxe et Lechelle.

En cas de réalisation de ce projet et de celui des éoliennes des Champeaux, ce serait double peine pour les habitants de Nesle, avec le vent d'ouest qui nous porterait à la fois le bruit des éoliennes et les pestilences du méthaniseur. Et on ne parle même pas de l'attractivité touristique d'un village ou on accéderait en longeant une installation de méthanisation industrielle suivie d'un champs d'éoliennes géantes.

Alors, notre seul voie de recours est la participation massive à la consultation publique, **jusqu'au 4 avril**, en exprimant votre opposition:

- dans le registre mis à disposition à la mairie de Louan, 20 rue Perré (permanences lundi, mardi et vendredi de 9h à 12h).

- ou par messagerie électronique à l'adresse de l'Unité départementale de Seine-et-Marne de la DRIEAT d'Île de France:

ud77.drieat-if@developpement-durable.gouv.fr

Ci-joint le lien vers le dossier complet, un peu long mais très instructif.

<https://www.seine-et-marne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-et-cadre-de-vie/ICPE-carrieres/Enregistrement/LOUAN-VILLEGRUIS-FONTAINE-BIOENERGIE-LA-COMTESSE-AP-mise-a-disposition-du-public>

En vous remerciant par avance pour votre participation, bien cordialement

L'association Sauvegarde du Patrimoine et de l'Environnement de Nesle-la-Reposte